



Le journal des Marchés Publics Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO



EDUCATION

01

TRANSPORT

05

ADMINISTRATION

07

N° 1112

27 Juillet 2016

27 July 2016

18H56/6:56 PM

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Fax : 222 206 043 / 222 203 326

Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : infos@armp.cm

Internet : www.armp.cm

SOMMAIRE

#	Details	
1	Reference	COMMUNIQUE N°011/CRP/CND/M/2016 Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE N°011/CRP/CND/M/2016 ADDITIF N°05
	Date de cloture	N/A
2	Reference	106/AONO/MINMAP/CCPM-AG/2016 Lire
	Titre/objet	APPEL D'OFFRES NATIONAL OVERT N° 106/AONO/MINMAP/CCPM-AG/2016 DU 21 Juillet 2016 Relatif à l'acquisition des véhicules pour le compte de la Communauté Urbaine de Douala (CUD)
	Date de cloture	27-07-2016
3	Reference	074/DC/UD/CIPM/2016 Lire
	Titre/objet	AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°74 /DC/UD/CIPM/2016 DU 25 JUILLET 2016 POUR LA FOURNITURE D'UN VÉHICULE DE TOURISME À L'UNIVERSITÉ DE DOUALA. Financement : Budget de l'Université de Douala- Exercices 2015 et 2016
	Date de cloture	27-07-2016
4	Reference	DECISION N°36/CUD/SG/DIVMAP/2016 Lire
	Titre/objet	DECISION N°36/CUD/SG/DIVMAP/2016 Portant attribution de la Demande de Cotation N°14/DC/CUD/CIPM/2016 DU 27 MAI 2016 POUR LA FOURNITURE DU PETIT OUTILLAGE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA
	Date de cloture	N/A
5	Reference	ADDITIF N° 02, 03 ET 04 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N° 2, 03 ET 04 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/DGA/DGA/CELÀPPRO/CIPNKNIC DU 24/07/2016 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE TURBO HD AVEC ENREGISTREUR NUMERIQUE AU CHANTIER NAVAL ET INDUSTRIEL DU CAMEROUN
	Date de cloture	N/A
6	Reference	DECISION N°39/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 Lire
	Titre/objet	DECISION N°39/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 Portant attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert. N° 18/AONO/CUD/CIPM/2016 DU 24 Mars 2016 POUR L'ACQUISITION DES MATERIELS DE TOPOGRAPHIE POUR LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA
	Date de cloture	N/A
7	Reference	ADDITIF N°01 POUR 00/AONO/CAD6/CIPM/ST/2016 Lire
	Titre/objet	ADDITIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/CADVI/CIPM/ST/2016 DU 22 JUIN 2016
	Date de cloture	N/A

#	Details	
8	Reference	ADDITIF N°01 ET 02 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°01 ET 02 APPEL D'OFFRES NATIOUVERT N° 003 /AONO/DG/DGA/CELAPPRO/CIPM-CNIC/16 DU 2410612016, POUR LE GARDIENNAGE DES BIENS, INSTALLATIONS PORTUAIRES, SITES ET RESIDENCES DES RESPONSABLES DU CNIC ET POUR LE CONTROLE DES MOUVEMENTS DE PERSONNE DANS LES MEMES SECTEURS.
	Date de cloture	N/A
9	Reference	004/AONO/DG/DGA/CELAPPRO/CIPM-CNIC/2016 Lire
	Titre/objet	AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/DG/DGA/CEËÀPPRO/CNICi-CIPM DU 24/06/2016 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE TURBO HD AVEC ENREGISTREUR NUMERIQUE AU CHANTIER NAVAL ET INDUSTRIEL DU CAMEROUN FINANCEMENT : BUDGET CNIC EXERCICE- 2016
	Date de cloture	27-07-2016
10	Reference	DECISION N°017/CNCC/DG/2016 Lire
	Titre/objet	DECISION N°017/CNCC/DG/2016 PORTANT INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT 05/AONR/CNCC/CIPM/16 DU 28 AVRIL 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES AU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC).
	Date de cloture	N/A
11	Reference	ADDITIF N°01 POUR 002/AONO/CAD6/CIPM/ST/2016 Lire
	Titre/objet	ADDITIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/CADVI/CIPM/ST/2016 DU 22 JUIN 2016
	Date de cloture	N/A
12	Reference	009/AONO/CND/CIPM/2016 Lire
	Titre/objet	Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°009/ONO/CND/CIPM/2016 du 05 juillet 2016 Lancé en Procédure d 'Urgence Pour la réhabilitation des Pistes Agricoles Stade LIKOUND - SONG BIBEKI (Lot 1) 2,6 Km, NDIKINIMEKI-LOG SAGAL (Bretelle intérieure Log Sagal) (Lot 2) 2 Km et la route BIPOCK - NKAINDJOCK - KOMBE II (Lot 3) 12 Km dans la Commune de Ndom, Département de la Sanaga Maritime. Financement: BIP 2016 IMPUTATION : Lot 01: 50 30 393 03 641415 2250 921; Lot 02: 50 30 393 03 641415 2250 921; ;Lot 03 :94-110000-2209
	Date de cloture	27-07-2016
13	Reference	18/CNCC/DG/2016 Lire
	Titre/objet	DECISION N°018/CNCC/DG/2016PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHE SUITE À L'AONO N° 010/AONO/CNCC/CIPM/2016DU 16 MAI 2016 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES COMMODITES DE LA BASELOGISTIQUE DE KOUSSERI POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DUCAMEROUN (CNCC).LOT 1 : AMENAGEMENT D'UNE PLATE FORMELOT 2 : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIFLOT 3 : CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE
	Date de cloture	N/A
14	Reference	003/AONO/DG/DGA/CELAPPRO/CIPM-CNIC/2016 Lire
	Titre/objet	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 003/AONO/DG/DGA/CELAPPRO/CIPM-CNIC/16 du 24/06/2016 POUR LE GARDIENNAGE DES BIENS, INSTALLATIONS PORTUAIRES, SITES ET RESIDENCES DES RESPONSABLES DU CNIC ET POUR LE CONTROLE DES MOUVEMENTS DE PERSONNE DANS LES MEMES SECTEURS. (EXERCICE 2016)
	Date de cloture	27-07-2016



#	Details	
15	Reference	008/AONO/CND/CIPM/2016 Lire
	Titre/objet	Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°.008/AONO/CND/CIPM/2016 du 24 Juin 2016 Lancé en Procédure d'Urgence Pour l'achèvement construction du centre de santé intégré de KELLENG dans le Département de la Sanaga Maritime Financement BIP 2016
	Date de cloture	27-07-2016
16	Reference	DECISION N°018/CNCC/DG/2016 Lire
	Titre/objet	DECISION N°018/CNCC/DG/2016 PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHÉ SUITE À L'AONO N° 10/AONO/CNCC/CIPM/2016 DU 16 MAI 2016 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES COMMUNITES DE LA BASE LOGISTIQUE DE KOUSSERI POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC). LOT1 : AMENAGEMENT D'UNE PLATE FORME LOT2 : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF LOT3 CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE
	Date de cloture	N/A
17	Reference	COMMUNIQUE PORTANT MODIFICATION DU RESULTAT Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE PORTANT MODIFICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°16/AONO/CUDICIPM/2016 DU 16 MARS 2016 RELATIF TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE MOBILIERS URBAINS DE PROXIMITE POUR LE PETIT COMMERCE A TRAVERS LA VILLE DE DOUALA FINANCEMENT : BUDGET CUD — EXERCICE 2016
	Date de cloture	N/A
18	Reference	37/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 Lire
	Titre/objet	DECISION N°37/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 Portant attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert. N° 271AONO/CUDICIPM12016 DU 11 Avril 2016 POUR LES ETUDES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE CERTAINES VOIRIES SECONDAIRES DANS LA VILLE DE DOUALA
	Date de cloture	N/A
19	Reference	COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION RESULTAT Lire
	Titre/objet	COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL RESTREINT N°30/AONR/CUD/CM/2016 DU 12 AVRIL 2016 POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DES VOIRIES REVÊTUES DANS LA VILLE DE DOUALA FINANCEMENT : BUDGET CUD — EXERCICE 2016
	Date de cloture	N/A
20	Reference	002/D/MO/SG/CIPM/CAD3/2016 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 002/D/MO/SG/CIPM/CAD3/2016 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE N° 003/LC/CAD3/CIPM/2016 PASSEE APRES L'APPEL D'OFFRES N° 002/AONO/CAD3/CIPM/2016 du 11 avril 2016 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE MEDICALE D'ARRONDISSEMENT DE NGODI BAKOKO DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3e
	Date de cloture	N/A

#	Details	
21	Reference	003/A/DG/CMP/2016 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N°003/A/DG/CMP/2016 AUX APPELS D'OFFRESLe Directeur Général de la SCDP / Maître d'ouvrage a l'honneur de porter à l'attention des candidats aux Appels d'offres ci-dessous que certaines dispositions ont été corrigées ainsi qu'il suit : 005/A0NO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2016 007/A0NO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2016 008/A0NO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2016 009/A0NO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2016 010/A0NO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2016 011/A0NO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2016 014/A0NO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2016 001/DC/DG/DRH/SGAPOSS/CIPM-SCDP/2016
	Date de cloture	N/A
22	Reference	38/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 Lire
	Titre/objet	DECISION N° 38/D/CUD/SG/DIVMAP/2016 Portant attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert. N° 25/A0NO/CUD/CIPM12016 DU 11 Avril 2016 POUR L'HABILLEMENT DU PERSONNEL DE LA POLICE MUNICIPALE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA
	Date de cloture	N/A



COMMUNE DE NDOM

COMMUNIQUE N°011/CRP/CND/M/2016

ADDITIF N°05

[Télécharger la piece d'origine](#)

Article 1er : Le marché objet de l'Appel d'Offres susvisé est, pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribuée à l'Entreprise **HORIZON « 3000 » BP : 2621 Yaoundé, tel : 699 80 81 60** pour un montant de **soixante-quinze millions sept cent quatre-vingt-douze mille six cent trente-deux (75 792 632) francs CFA** et pour un délai d'exécution de cinq (05) mois calendaires;

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

NDOM le 31 Mai 2016

Le MAIRE

BATI Luc

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

APPEL D'OFFRES NATIONAL OVERT N° 106/AONO/MINMAP/CCPM-AG/2016 DU 21 Juillet 2016 Relatif à l'acquisition des véhicules pour le compte de la Communauté Urbaine de Douala (CUD)

Source de financement
BUDGET AUTONOME(BA)
Imputation
N° 222 100

[Télécharger la piece d'origine](#)

1. Objet

Le Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la fourniture de sept (07) véhicules au profit de la Commune Urbaine de Douala (CUD).

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres comprennent la fourniture de sept (07) véhicules repartis en trois (03) lots, ainsi qu'il suit :

- Lot 1 : trois (03) véhicules pick-up 4 x 4 double-cabine climatisé ;
- Lot 2 : trois (03) véhicules SUV 4 x 2 ;
- Lot 3 : un (01) véhicule Station Wagon 4x4.

NB : Un soumissionnaire peut être attributaire d'un ou de plusieurs lots.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de cette commande est de cent quatre-vingt-sept millions (187 000 000) Francs CFA répartis ainsi qu'il suit :

- Lot 1 : soixante-quinze millions (75 000 000) Francs CFA;
- Lot 2 : soixante-quinze millions (75 000 000) Francs CFA;
- Lot 3 : trente-sept millions cinq cent mille (37 500 000) Francs CFA;

4. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison prévu est de **rente (30) jours** pour chacun des lots.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées comme **concessionnaires** et ayant une expérience avérée dans la fourniture de ce type de matériel roulant.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par **le Budget de la CUD, Exercice 2016 sur la ligne d'imputation budgétaire n° 222 100.**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, à la Cellule d'Appui au Lancement des Appels d'Offres (CALAO), sise au rez-de-chaussée de Bâtiment A du Ministère des Marchés Publics Yaoundé - Cameroun, Tél /Fax : 222 22 95 93, dès publication du présent Avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être obtenu au Ministère des Marchés Publics (Cellule d'Appui au Lancement des Appels d'Offres), sis au rez-de-chaussée du Bâtiment A (Porte R9) de l'immeuble abritant les Services du Ministère des Marchés Publics, dès publication du présent avis contre versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA payable au Trésor Public. Cette quittance devra préciser les références de l'avis d'Appel d'Offres le payeur comme représentant de l'Entreprise ou Groupement d'entreprise désireuses de participer à l'appel d'offres.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, devront être produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, et déposées à la Cellule d'Appui au Lancement des Appels d'Offres (CALAO), sise au rez-de-chaussée de Bâtiment A du Ministère des Marchés Publics Yaoundé - Cameroun, Tél / Fax 222 22 95 93, au plus tard le 29/08/2016 à 10 heures précises, heure locale, et devront porter à l'exclusion de toute autre indication la mention :

« Appel d'offres national ouvert N°106/AONO/MINMAP/CCPM-AG/2016 DU 21 JUILLET 2016 relatif à l'acquisition des véhicules pour le compte de la Communauté Urbaine De Douala (CUD) »

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'un montant de :

- Lot 1 : un million cinq cent mille (1 500 000) Francs CFA;
- Lot 2 : un million cinq cent mille (1 500 000) Francs CFA;
- Lot 3 : sept cent cinquante mille (750 000) Francs CFA;

Elle est valable pendant **treinta (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.**

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

L'absence ou la non-conformité de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances constitue un motif de rejet de l'offre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps.

L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu **le 29/08/2016 à 11 heures** par la Commission Centrale de Passation des Marchés des Approvisionnements Généraux à l'immeuble abritant les Services du Ministère des Marchés Publics (à côté du DJEUGA Palace Hôtel).

Les soumissionnaires assistent à cette séance d'ouverture ou s'y font représenter par une personne de leur choix, ayant une bonne connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires de l'Appel d'Offres sont les suivants :

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif dans un délai de 48 heures pour les pièces exigées non-conformes à l'ouverture des plis;
- Absence de l'autorisation du fabricant ;
- Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- Absence de prospectus et la fiche technique détaillée de la fourniture proposée et délivrée par le fabricant ;
- Absence du certificat d'homologation du véhicule proposé, délivré par le Ministère des transports ;
- Non satisfaction de 5 des 7 critères essentiels ;
- Non-respect d'une des caractéristiques techniques majeures ci- dessous.

Caractéristiques techniques majeures

Lot 1 :

1. **Cylindrée : ? 2900 cc**
2. **Puissance fiscale : 9 CV au plus**
3. **Source d'énergie : gasoil.**

Lot 2 :

1. **Cylindrée : ? 1500 cc**
2. **Puissance fiscale : 9 CV au plus**
3. **Source d'énergie : essence.**

Lot 3 :

1. **Cylindrée : ? 2900cc**
2. **Puissance fiscale : 9 CV au plus**
3. **Source d'énergie : Diesel.**

2. Critères essentiels

- Les offres des soumissionnaires de chaque lot seront évaluées suivant les critères ci-après:
- Présentation de l'offre ;
- Garantie (? 1an);
- Conformité au moins 70 % des caractéristiques techniques mineures ;
- Disponibilité d'un Service Après-vente;
- Références similaires au moins un marché similaire au cours des deux dernières années;
- Délai de livraison (? 30 jours);
- Preuves d'acceptation des conditions du marché (Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et le Descriptif de la fourniture (DF) paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page).

Pour être éligible à l'évaluation financière de chaque lot, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires et au moins à 5 des 7 des Critères essentiels.

14. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire ayant satisfait à tous les critères éliminatoires et dont l'offre financière aura été évaluée la moins-disante.

Un candidat peut soumissionner pour tous les lots et en être attributaire.

15. Durée Validité des Offres

Le délai maximum de livraison prévu est de **trente (30) jours** pour chacun des lots.

YAOUNDE le 21 Juillet 2016

Le *MINISTRE*

ABBA SADOU

UNIVERSITÉ DE DOUALA

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°74 /DC/UD/CIPM/2016 DU 25 JUILLET 2016 POUR LA FOURNITURE D'UN VÉHICULE DE TOURISME À L'UNIVERSITÉ DE DOUALA.

Financement : Budget de l'Université de Douala- Exercices 2015 et 2016

Source de financement
BUDGET AUTONOME(BA)
Imputation
n/a

[Télécharger la pièce d'origine](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget pour le compte de l'année budgétaire 2015 et en vue de faciliter la mobilité des Responsables Administratifs, le Recteur de l'Université de Douala lance une consultation pour une demande de cotation en vue de l'acquisition d'un véhicule de tourisme pour le rectorat de l'Université de Douala.

2. Consistance des prestations

Les prestations de la présente demande de cotation comprennent la fourniture du véhicule de tourisme y compris plaques CEMAC, carte grise et autres accessoires

3. Délai de Livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage est de trente (30) jours

4. Participation et origine

La participation au présent dossier de consultation est ouverte à toutes les entreprises ayant des compétences dans le domaine et installées au Cameroun.

5. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public de l'Université de Douala, Exercices 2015 et 2016.

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au bureau du Chef de Division des Infrastructures, des Equipements et de la Maintenance (DIEM), à la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Douala, porte n° 2, téléphone 233 40 58 65 / 699 66 88 18, dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au bureau du Chef de Division des Infrastructures, des Équipements et de la Maintenance (DIEM), à la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Douala, porte n°02, dès publication du présent avis, sur présentation de la quittance de versement d'une somme non remboursable de 50 000 (cinquante mille) francs CFA payée au Trésor Public

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en huit (08) exemplaires dont un (01) original et (07) copies marquées comme tels, devra parvenir au bureau du Chef de Division des Infrastructures, des Équipements et de la Maintenance (DIEM), à la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Douala, porte n°02, téléphone :233 40 58 65 / 699 66 88 18; au plus tard le 18 Août 2016 heure locale et devraporter la mention

« Demande de Cotation n°074/DC/UD /CIPM/2016 du 25 Juillet 2016 Pour la fourniture d'un véhicule de tourisme à l'Université de Douala. »

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

9. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 400 000 (quatre cent mille) francs CFA établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou par une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Dossier de consultation. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de consultation.

10. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres Administratives et financières se fera en un temps et aura lieu le **18 Août 2016 à 14 Heure** heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés l'Université de ouala dans la Salle de réunion de la CIPM, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

11. Critères d'évaluation

1 Principaux critères éliminatoires

L'évaluation des offres se fera conformément aux critères ci-après pouvant entraîner élimination :

- Dossier administratif incomplet;
- Pièces falsifiées ;
- Fausse déclaration.
- Spécifications techniques non conformes.

2. Principaux critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- La conformité de l'offre aux spécifications du dossier de consultation
- L'offre financière la moins disante
- Les caractéristiques techniques conformes aux spécifications

12. Durée Validité des Offres

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage est de trente (30) jours

13. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au bureau du Chef de Division des Infrastructures, des Équipements et de la Maintenance (DIEM), à la Direction des Infrastructures, de la Planification et u Développement de l'Université de Douala, porte n° 02, téléphone 233 40 58 65 /6 99 66 88 18.

DOUALA le 25 Juillet 2016

Le RECTEUR

ETOA François Zavier

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA

DECISION N°36/CUD/SG/DIVMAP/2016

Portant attribution de la Demande de Cotation N°14/DC/CUD/CIPM/2016 DU 27 MAI 2016

POUR LA FOURNITURE DU PETIT OUTILLAGE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

[Télécharger la piece d'origine](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala,

Autorité Contractante,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 2009/ 055 du 06 février 2009 portant nomination de Monsieur NTONE NTONE Fritz, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Marchés Publics modifié et complété par le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Vu l'Arrêté n° 005/NMINMAP/SG/DAJ du 20 mars 2012 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès de certaines collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu l'Avis de Consultation n°14/DC/CUD/CIPM/2016 du 27 MAI 2016 relatif pour la fourniture du petit outillage à la Communauté Urbaine de Douala;
- Vu La proposition d'attribution N°46/NEM/EHC/CIPM/CUD/2016 du 16 juin 2016 ;
- Vu la Publication de résultat de la Demande de Cotation n°14/DC/CUD/CIPM/2016 du 27 juin 2016 ;

DECIDE:

Article 1 Le prestataire, dont le nom suit, est déclaré attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après,

Noms et Adresse de l'attributaire	Prix final TTC (en FCFA)	Délai
ETS JZ SERVICES	Quatorze millions huit cent cinquante huit cinq cent cinquante (14 858 550) Francs CFA	Trente (30) jours

Article 2 : Les soumissionnaires non retenus sont invités à passer retirer leurs offres supplémentaires dans un délai maximal de quinze (15) jours à la Division des Marché Publics de la CUD. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement détruites.

Article 3 : La présente décision tient lieu de la main levée de la caution de soumission pour ledit soumissionnaire. **Article 4** : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 26 Juillet 2016

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

CHANTIER NAVAL ET INDUSTRIEL DU CAMEROUN

ADDITIF N° 2, 03 ET 04

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/DGA/DGA/CELÀPPRO/CIPNKNIC DU 24/07/2016 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE TURBO HD AVEC ENREGISTREUR NUMERIQUE AU CHANTIER NAVAL ET INDUSTRIEL DU CAMEROUN

Imputation

001/01/03/02/1.4.4.0/201 010

[Télécharger la piece d'origine](#)

Sur la date d'ouverture des

Au lieu de	Lire
<u>Ouverture des plis</u>	<u>Ouverture des plis</u>
Lundi 25 juillet 2016 à 13 h précises	Mercredi 27 juillet 2016 à 13 heures

Sur l'article 12 de l'avis d'appel d'offr

Au lieu de :	Lire
Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur : 1. Accès à une ligne de crédit Oui ? Non ? 2. Les références du fournisseur Oui ? Non ? 3. Disponibilité du matériel, et des produits essentiels Oui ? Non ? 4. Expérience professionnelle du fournisseur dans le domaine Oui ? Non ? 5. Service après-vente Oui ? Non ?	Le soumissionnaire sera évalué sur les éléments suivants : Le nombre de point attribués pour chaque critère d'évaluation est le suivant : Présentation de l'offre : 3 points Personnel technique affecté à la mission : 55 points Matériel affecté à la mission : 12 points Références dans les prestations similaires : 15 points Approche technique et méthodologique : 15 points Le score technique minimum requis est de 80 points sur 100

Sur l'article 13 de l'avis d'appel d'offres relatif au mode de notation,

Au lieu de	Lire
Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement qualifié qui aura produit l'offre financière la mieux- disante.	L'attribution des moins-disante.

DOUALA le 25 Juillet 2016

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

FORGWEI ALFRED MBENG



COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA

DECISION N°39/D/CUD/SG/DIVMAP/2016

Portant attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert.
N° 18/AONO/CUD/CIPM/2016 DU 24 Mars 2016
POUR L'ACQUISITION DES MATERIELS DE TOPOGRAPHIE POUR LA COMMUNAUTE URBAINE DE
DOUALA

[Télécharger la piece d'origine](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala, Autorité Contractante,

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 2009/ 055 du 06 février 2009 portant nomination de Monsieur NTONE NTONE Fritz , Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Marchés Publics modifié et complété par le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012;
- Vu l'Arrêté n° 005/NMINMAP/SG/DAJ du 20 mars 2012 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès de certaines collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres n°18/A0NO/CUD/CIPM/2016 du 24 mars 2016 relatif pour L'acquisition des matériels de topographie pour la Communauté Urbaine de Douala ,
- Vu Le rapport d'analyse y relatif du 09 mai 2016 de la sous-commission d'analyse des Offres
- Vu Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2016 de la Commission interne de Passation des Marché de la CUD;
- Vu La proposition d'attribution N°32/NEM/EHC/CIPM/CUD/2016 du 19 mai 2016 ;
- Vu la Publication de résultat de l'Avis d'Appel d'Offres n°18/A0NO/CUD/CIPM/2016 du 31 mai 2016 ;

DECIDE:

Article ter: le prestataire dont le nom suit est déclaré attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après,

N° LOT 1	Noms et Adresse de l'attributaire	Prix final TTC (en FCFA)	Délai
01	IPSE CAMEROUN	Trente neuf millions huit cent quatre vingt quatorze mille quatre cent	trois A ⁰¹
		soixante treize (39 894 473) Francs CFA	Mois

Article 2 : Les soumissionnaires non retenus sont invités à passer retirer leurs offres supplémentaires dans un délai maximal de quinze (15) jours à la Division des Marché Publics de la CUD. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement détruites.

Article 3 : La présente décision tient lieu de la main levée de la caution de soumission pour ledit soumissionnaire.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 26 Juillet 2016

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 6E

**ADDITIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 001/AONO/CADVI/CIPM/ST/2016 DU 22 JUIN 2016**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

AU LIEU DE	LIRE
1. Coût prévisionnel du projet non prévu dans le DAO	1. Coût prévisionnel du projet dans chacun des lots : 18 000 000 FCFA. (dix-huit millions) à insérer dans l'AAO
DES INCOHERENCES ENTRE L'AAO, LE RPAO ET LA GRILLE DE NOTATION	
* Liste des 7 critères incomplets de l'AAO - L'absence d'une pièce du dossier administratif - L'absence de la caution de soumission - Fausse déclaration aux pièces falsifiées - La non-conformité de l'offre technique au spécification du DAO - Le non-respect des quatre premiers critères essentiels - L'absence d'un prix unitaire quantifié - La non-conformité du modèle de soumission	* Ajouter à l'AAO le r du RPAO - L'absence d'une pièce du dossier administratif - L'absence de la caution de soumission - Fausse déclaration aux pièces falsifiées - La non-conformité de l'offre technique au spécification du DAO - Le non-respect des quatre premiers critères essentiels - L'absence d'un prix unitaire quantifié - La non-conformité du modèle de soumission - Un original reproductible et 05 copies de chacun des exemplaires des offres
CAPACITES FINANCIERES	
Cinq millions de francs cFA par lot	1 Trois millions six cent mille FCFA par lot
EXPERIENCE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT	

Le conducteur des travaux doit justifier d'au moins 2 ans d'expériences	Le conducteur des travaux doit justifier d'au moins 4 ans d'expériences
REFERENCES DE L'ENTREPRISE	
« Avoir réalisé au cours des trois (3) dernières années au moins 3 (trois) marchés similaires »	Avoir réalisé au cours des cinq (05) dernières années au moins trois (03) marchés similaires »
FORMULATION DU CRITERE DE QUALIFICATION	
Quatre des cinq premiers critères dits essentiels	Les quatre premiers critères dits essentiels

LISTE DES BANQUES HABILETES A DELIVRER LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS

AU LIEU DE	LIRE
LISTE INCOMPLETE	LISTE COMPLETE
1. Afriland First bank 2. Banque Atlantique 3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK) 4. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit 5. CITI Bank 6. Commercial bank of Cameroon 7. Ecobank 8. National Financial credit Bank 9. Société Camerounaise de Banque au Cameroun 10. Société Générale de Banque au Cameroun 11. Standard Chartered bank cameroon 12. Union Bank of Cameroon 13. United bank for Africa	1. Afriland First bank 2. Banque Atlantique 3. Banque Gabonaise pour le Financement Interna 4. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epar 5. CITI Bank 6. Commercial bank of Cameroon 7. Ecobank 8. National Financial credit Bank 9. Société Camerounaise de Banque au Cameroun 10. Société Générale de Banque au Cameroun 11. I 1 . Standard Chartered bank cameroon 12. Union Bank of Cameroon 13. United bank for Africa 14. BC- PME

LISTE DES COMPAGNIES D'ASSURANCES HABILETES DES MARCHES PUBLICS

LISTE INCOMPLETE	LISTE COMPLETE
1. Chanas Assurances 2. Activa Assurances	1. Chanas Assurances 2. Activa Assurances 3. Zénith Assurances

DOUALA le 21 Juillet 2016

NB : Le dépouillement est reprogrammé pour le **28 Juillet 2016**, le reste sans changement.

Le MAIRE

EDIMO Ernest



CHANTIER NAVAL ET INDUSTRIEL DU CAMEROUN

ADDITIF N°01 ET 02

APPEL D'OFFRES NATIOUVERT N° 003 /AONO/DG/DGA/CELAPPRO/CIPM-CNIC/16 DU 2410612016, POUR LE GARDIENNAGE DES BIENS, INSTALLATIONS PORTUAIRES, SITES ET RESIDENCES DES RESPONSABLES DU CNIC ET POUR LE CONTROLE DES MOUVEMENTS DE PERSONNE DANS LES MEMES SECTEURS.

[Télécharger la piece d'origine](#)

Sur la date d'ouverture des plis, bien vouloir lire

Au lieu de	Lire
<u>Ouverture des plis</u>	<u>Ouverture des plis</u>
Lundi 25 juillet 2016 à 12 h précises	Mercredi 27 juillet 2016 à 12 heures

Sur la liste des banques et organisme financiers et des compagnies d'assurances autorisés à émettre des cautions, bien vouloir lire

Il faut ajouter :
<ul style="list-style-type: none">● Banque Camerounaise des Petites et Moyens Entreprise (BCPME)● ACTIVA ASSURANCE ;● CHANAS ASSURANCE ;● ZENITHE INSURANCE.

DOUALA le 25 Juillet 2016

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

FORGWEI ALFRED MBENG

CHANTIER NAVAL ET INDUSTRIEL DU CAMEROUN

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/A0NO/DG/DGA/CEËÀPRO/CNICi-CIPM DU 24/06/2016 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE TURBO HD AVEC ENREGISTREUR NUMERIQUE AU CHANTIER NAVAL ET INDUSTRIEL DU CAMEROUN

FINANCEMENT : BUDGET CNIC

EXERCICE- 2016

Source de financement
BUDGET AUTONOME(BA)
Imputation
N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Chantier Naval et Industriel du Cameroun (CNIC), lance un Appel d'Offres National Ouvert, pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéo surveillance Turbo HD avec enregistreur numérique, au CNIC.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent marché comprennent la fourniture et l'installation d'un système de vidéo surveillance Turbo HD avec enregistreur numérique au CNIC.

3. Cout Prévisionnel

Le coût de l'enveloppe prévisionnelle est de **22 500 000 FCFA TTC**. La fourniture et l'installation.

4. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison est de 30 jours.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises nationales spécialisées dans le domaine et régulièrement constituées.

6. Financement

Objets du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du CNIC de l'exercice 2016.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté auprès de nos Services à la Direction Générale du CNIC en zone portuaire amont, BP 2389 Douala, Tel : 233.4034.78 dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu dans nos Services à la Direction générale du CNIC sise à la zone portuaire amont BP 2389 Douala, Tel : 233.40.34.78, dès publication du présent avis sur présentation de l'original de la quittance de la somme de 35.000 (Trente Cinq initie) FCFA non remboursable, payable à la à la

BICEC au compte d'affectation spéciale ARMP 33598800001-89, à titre de frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres portant son nom, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro d'appel d'offre.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais, en cinq (05) exemplaires (un original et quatre (04) copies) marqués comme tels, et consistant en une partie administrative, une partie technique et une partie financière sous pli fermé (système de double enveloppe), scellée et cachetée, sera déposée au Secrétariat de la Direction Générale du CNIC, au plus tard le 25/07/ 2016 à 12 heures précises, contre récépissé, et devra porter la mention :

Appel d'Offres National Ouvert N°004 /AONO/DG/DGA/CELAPPRO/CIPM-CNIC/ DU 24/06/2016 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE TURBO HO AVEC ENREGISTREUR NUMERIQUE AU CHANTIER NAVAL ET INDUSTRIEL DU CAMEROUN.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère des Finances, et la COBAC dont le montant est fixé à **FCFA 450 000 (Quatre cent cinquante mille F.CFA)**

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet la caution de soumission devra être impérativement produite en originale datant d'au plus trois (03) mois.

La caution de soumission sera libérée au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, la caution de soumission sera libérée après constitution de la caution définitive.

12. Ouverture des Plis

La commission procédera à l'ouverture des offres **le 25/07/ 2016 à 13 Heures** précises, dans la salle des conférences du CNIC, en une phase en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants, dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de leurs offres respectives.

13. Critères d'évaluation**1- Critères éliminatoires**

- Absence d'une pièce dans le dossier Administratif;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence d'un sous-pli ou sous-paquet ;
- Offre Technique incomplète ou non-conformité aux spécifications techniques contenues dans le DAO ;
- Non respect à 80% des critères essentiels.

2 -Critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1. Accès à une ligne de crédit.....Oui/Non
2. Les références du fournisseur.....Oui/Non
3. Disponibilité du matériel, et des produits essentiels.....Oui/Non
4. Expérience professionnelle du fournisseur dans le domaine.....Oui/Non
5. Service après-vente.....Oui/Non

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement qualifié qui aura produit l'offre financière la mieux-disante par combinaison des critères techniques et financiers. La meilleure offre est celle qui aura la note globale la plus élevée.

$$N = 70 \times \text{Note technique (Nt)} + 30 \times \text{Note financière (Nf)}$$

100

La note financière **Nf** est obtenue de la façon suivante:

Soit **Fm** le montant de la proposition la mieux-disante, sa note financière sera prise égale à 100 points. Les notes des autres soumissionnaires calculées à partir de la note financière de la proposition la mieux-disante sera obtenue par la formule:

$$Nf = 100 \times \frac{Fm}{F}$$

F

Fm = le montant de la proposition la mieux-disante

F = le montant de la proposition considérée

Le soumissionnaire présentant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire du marché.

Les poids respectifs attribués aux propositions techniques et financières sont :

$$T = 0,7 \quad F = 0,3$$

$$\text{Note Globale} = (\text{Note technique} \times 0,7) + (\text{Note financière} \times 0,3)$$

15. Durée Validité des Offres

Le délai maximum de livraison est de 30 jours.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires relatifs au présent Appel d'Offre peuvent être obtenus auprès du Secrétariat de la Direction Générale du CNIC, sise à la zone portuaire amont, BP 2389 Douala, Tel : 233.40.34.78.

DOUALA le 24 Juin 2016

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

AKA'A NDI'I ROLAND MAXIME

CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN

DECISION N°017/CNCC/DG/2016

PORTANT INFRUCTUOSITE DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT 05/A0NR/CNCC/CIPM/16 DU 28 AVRIL 2016 POUR LE RECRUTEMENT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES AU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC).

[Télécharger la piece d'origine](#)

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;

Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 72/332 du 17 juillet 1972 portant création de la Mission d'Etudes pour l'Aménagement de la Vallée Supérieure de la Bénoué (MEAVSB) ;

Vu le Décret n°73/770 du 09 février 13modifiant le Décret n°72/332 portant création de la Mission d'Etudes pour l'Aménagement de la Vallée Supérieure de la Bénoué ;

Vu le Décret n°2002/039 du 04 février 2002 portant changement de dénomination et réorganisation de la MFAVSB;

vu la Décision n°0135/D/MINMAP/SG/DAJ du 19 mars 2015 constatant à titre transitoire, la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la MEADEN ;

Vu le procès verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la MEADEN ;

Vu la lettre de transmission de la proposition d'attribution n°52/L/CIPM/2016 du 23 Juillet 2016 accompagnant le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés de la MEADEN ;

DECIDE:

Article 1er : L'avis de consultation ci-après, est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribué ainsi qu'il suit :

N° de l'appel d'offres	Adjudicataire	Montant TTC	Délai d'exécution
DAO N°05/AONO/MEADEN/CIPM/2016 du 09/06/2016 pour la réalisation de l'étude relative à l'évaluation de l'ensablement et du potentiel de navigabilité du fleuve Bénoué pour le compte de la MEADEN.	BET GEOCOMPTECE Sari BP 716 Garoua	78 108 750 FCFA	Six (06) mois

DOUALA le 25 Juillet 2016

Article 2 :

- 1) L'entreprise adjudicataire ne pourra réaliser l'étude qu'après signature du contrat y afférent.
- 2) Le délai d'exécution court à compter de la date de la notification de l'ordre de service de démarrer les prestations.

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

MBAPPE PENDA Auguste

Article 3: La présente décision sera enregistrée, publiée et communiqué partout ou besoin sera.

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 6E

ADDITIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 002/AONO/CADVI/CIPM/ST/2016 DU 22 JUIN 2016

[Télécharger la pièce d'origine](#)

AU LIEU DE	LIRE
Coût prévisionnel du projet non prévu dans la le DAO	1. Coût prévisionnel du projet est 25 000.000 FCFA (vingt-cinq millions) à insérer dans l'AAO
Le nombre et la nature des critères éliminatoires Liste des critères incomplets de l'AAO - L'absence d'une pièce du dossier administratif - L'absence de la caution de soumission - Fausse déclaration aux pièces falsifiées- La non-conformité de l'offre technique aux spécifications du DAO - Le non-respect des quatre premiers critères essentiels - L'absence d'un prix unitaire quantifié- La non-conformité du modèle de soumission	2) Le nombre et la nature des critères éliminatoires - L'absence d'une pièce du dossier administratif - L'absence de la caution de soumission - Fausse déclaration aux pièces falsifiées- La non-conformité de l'offre technique au spécification du DAO - Le non-respect des quatre premiers critères essentiels - L'absence d'un prix unitaire quantifié- La non-conformité du modèle de soumission - Le non-respect du nombre d'exemplaire de chacun des offres à savoir : 01 original reproductible et 05 copies.



<ul style="list-style-type: none"> * Les critères essentiels - La capacité financière - Les références de l'entreprise - l'Expérience du personnel d'encadrement - La disponibilité du matériel et des équipements essentiels - La présentation générale de l'offre - Note méthodologique d'exécution des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> * Les critères essentiels - La capacité financière - Les références de l'entreprise - l'Expérience du personnel d'encadrement - La disponibilité du matériel et des équipements essentiels - La présentation générale de l'offre - Note méthodologique d'exécution des travaux - Attestation de visite de site signée sur l'honneur
SUR L'EXPERIENCE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT	
Le conducteur des travaux doit justifier d'au moins 2 ans d'expériences	Le conducteur des travaux doit justifier d'au moins 4 ans d'expériences
FORMULATION DU CRITERE DE QUALIFICATION	
Quatre des cinq premiers critères dits essentiels	Les quatre premiers critères dits essentiels
AU LIEU DE	LIRE
DIVERGENCE DE DATE D'OUVERTURE DES PLIS ENTRE L'AAO EN ANGLAIS ET L'AAO EN FRANÇAIS	
24/07/16 (française) 22/07/16 (anglaise)	22/07/16 (française) 22/07/16 (anglaise)
LISTE DES BANQUES HABLETEES A DELIVRER LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS	
LISTE INCOMPLETE	LISTE COMPLETE

<ol style="list-style-type: none"> 1. Afriland First bank 2. Banque Atlantique 3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK) 4. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit 5. CITI Bank 6. Commercial bank of Cameroon 7. Ecobank 8. National Financial credit Bank 9. Société Camerounaise de Banque au Cameroun 10. Société Générale de Banque au Cameroun 11. Standard Chartered bank cameroon 12. Union Bank of Cameroon 13. United bank for Africa 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Afriland First bank 2. Banque Atlantique 3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK) 4. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit 5. CITI Bank 6. Commercial bank of Cameroon 7. Ecobank 8. National Financial credit Bank 9. Société Camerounaise de Banque au Cameroun 10. Société Générale de Banque au Cameroun 11. Standard Chartered bank cameroon 12. Union Bank of Cameroon 13. United bank for Africa 14. BC- PME
LISTE DES COMPAGNIES D'ASSURANCES HABILETEES DES MARCHES PUBLICS	
LISTE INCOMPLETE	LISTE COMPLETE
<ol style="list-style-type: none"> 1. Chanas Assurances 2. Activa Assurances 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Chanas Assurances 2. Activa Assurances 3. Zénith Assurances

NB : Le dépouillement est reprogrammé pour le **02 Août 2016**, le reste sans changement.

AU LIEU DELIRE Coût prévisionnel du projet non prévu dans la le DAO. 1. Coût prévisionnel du projet est 25 000.000 FCFA (vingt-cinq millions) à insérer dans l'AAO Le nombre et la nature des critères éliminatoires 2) Le nombre et la nature des critères éliminatoires

Liste des critères incomplets de l'AAO - L'absence d'une pièce du dossier administratif - L'absence d'une pièce du dossier administratif - L'absence de la caution de soumission - Fausse déclaration aux pièces falsifiées - La non-conformité de l'offre technique aux spécifications du DAO - L'absence de la caution de soumission - Fausse déclaration aux pièces falsifiées - La non-conformité de l'offre technique au spécification du DAO - Le non-respect des quatre premiers critères essentiels - Le non-respect des quatre premiers critères essentiels - L'absence d'un prix unitaire quantifié - La non-conformité du modèle de soumission - L'absence d'un prix unitaire quantifié - La non-conformité du modèle de soumission - Le non-respect du nombre d'exemplaire de chacun des offres à savoir : 01 original reproductible et 05 copies. * Les critères essentiels * Les critères essentiels - La capacité financière - La capacité financière - Les références de l'entreprise - Les références de l'entreprise - L'Expérience du personnel d'encadrement - L'Expérience du personnel d'encadrement - La disponibilité du matériel et des - La disponibilité du matériel et des équipements essentiels - équipements essentiels - La présentation générale de l'offre - La présentation générale de l'offre - Note méthodologique d'exécution des - Note méthodologique d'exécution des travaux - Attestation de visite de site signée sur l'honneur

SUR L'EXPERIENCE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT Le conducteur des travaux doit justifier d'au moins 2 ans d'expériences Le conducteur des travaux doit justifier d'au moins 4 ans d'expériences

FORMULATION DU CRITERE DE QUALIFICATION Quatre des cinq premiers critères dits essentiels Les quatre premiers critères dits essentiels

DOUALA le 21 Juillet 2016

Le MAIRE

EDIMO Ernest



COMMUNE DE NDOM

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°009/ONO/CND/CIPM/2016 du 05 juillet 2016 Lancé en Procédure d'Urgence Pour la réhabilitation des Pistes Agricoles Stade LIKOUND - SONG BIBEKI (Lot 1) 2,6 Km, NDIKINIMEKI-LOG SAGAL (Bretelle intérieure Log Sagal) (Lot 2) 2 Km et la route BIPOCK - NKAINDJOCK - KOMBE II (Lot 3) 12 Km dans la Commune de Ndom, Département de la Sanaga Maritime.

Financement: BIP 2016

IMPUTATION : Lot 01: 50 30 393 03 641415 2250 921; Lot 02: 50 30 393 03 641415 2250 921; ; Lot 03 : 94-110000-2209

Source de financement
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC(BIP)
Imputation
94-110000-2209

[Télécharger la piece d'origine](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du BIP de l'exercice 2016, le Maire de la Commune de Ndom, Autorité Contractante, lance, en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réhabilitation des Pistes Agricoles Stade LIKOUND - SONG BIBEKI (Lot 1) ; 2,6 Km, NDIKINIMEKI-LOG SAGAL (Bretelle intérieure Log Sagal) (Lot 2) ; 2 Km et la route BIPOCK - NKAINDJOCK - KOMBE II (Lot 3) ; 12 Km dans la Commune de Ndom, Département de la Sanaga Maritime.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent projet comprennent notamment:

- Amenée du matériel- installation de chantier
- Débroussaillage
- Déforestage
- Abattage d'arbre
- Décapage
- Mise en forme
- rechargements ponctuels

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des opérations proposées par le Maître d'Ouvrage sont de Lot 1 quinze million (15 000 000) de francs CFA Lot 2 quinze millions (15 000 000) de francs CFA. Lot 3 soixante millions sept cent quatre-vingt et un mille cent vingt-neuf (60 781 129) de francs CFA

4. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par l'Autorité Contractante pour l'exécution des prestations objet du présent Appel d'Offres est de trois (03) mois

5. Allotissement

Le présent Dossier d'Appel d'Offre est repartie en trois (03) lots Aucun soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

N° LOT	DESIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT (FCFA)	IMPUTATION
1	Travaux de réhabilitation des pistes agricoles STADE LIKOUND - SON6 BIBEKI (2,6 km)	15 000 000	50 30 393 03 641415 2250 921
2	Travaux de réhabilitation des pistes agricoles LOG SAGAL (2 km)	15 000 000	50 30 393 03 641415 2250 921
2	Travaux de réhabilitation de la route rurale BIPOCK-NKAIKDJOCK-KOMBE II (12 Km)	60 781 129	94-110000-2209

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit ivoirien n'étant pas sous une soumission par l'ARMP.

7. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'offres sont financées par le budget d'investissement Public (BIP) de l'exercice 2016

8. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Ndom, Boite postale 04 NDOM, dès publication du présent avis.

9. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Commune de Ndom, Boite postale 04 NDOM, dès publication du présent avis, contre versement non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA, contre récépissé de versement de la somme due à la Recette Municipale.

10. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels au secrétariat du Maire de la Commune de Ndom au plus tard le **29 Juillet 2016 à 11 heures précises**, et devra porter la mention

d'Appel d'Offres National Ouvert N°009/AONO/CND/CIPM/2016 du 05 juillet 2016 Pour la réhabilitation des Pistes Agricoles LIKOUND - SONG BIBEKI (Lot 1) ; 2,6 Km, NDIKINIMEKI-LOG SAGAL (Bretelle intérieure Log Sagal) (Lot 2) ; 2 Km et la route rurale BIPOCK - NKAINDJOCK - KOMBE II (Lot 3) ; 12 Km dans la Commune de Ndom, Département de la Sanaga Maritime.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier rang par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de (Lot 1) trois cent mille (300 000) francs CFA, (Lot 2) trois cent mille (300 000) francs CFA et (Lot 3) un million deux cent quinze mille six cent vingt-cinq (1 215 600) francs CFA, précisant l'Autorité Contractante et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Les offres incomplètes ou dont les pièces doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres et qui ne sont pas complètes conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **2016 à 12 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de NDOM, dans la salle de la Commune de NDOM. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par un représentant unique de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Le non-respect des critères éliminatoires ci-après entraîne le rejet de l'offre. Il s'agit:

A-critères éliminatoires

- Dossier Administratif incomplet,
- De Fausse déclaration ou de pièce falsifiée
- Du non-respect de sept (07) « OUI » des critères essentiels,
- De l'absence d'un prix unitaire quantifié,
- De la non-conformité aux modèles de soumission et de cautions,
- De l'offre hors délai d'exécution
- De l'absence du support numérique sur (Clé USB ou CD) des offres du soumissionnaire.

B. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- Le chiffre d'affaires sur patente supérieur à quinze millions de francs (15 000 000) de FCFA
- L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières (solvabilité financière),
- L'expérience du personnel d'encadrement
- Les références de l'entreprise par rapport aux contrats similaires menés à termes au moins 03 (trois)
- Le matériel préconisé pour l'exécution des prestations
- La présentation de l'offre
- Le CCAP et le CCTP paraphés sur chaque page et signés sur la dernière,
- La note méthodologique portant sur l'analyse des travaux et précisant l'organisation et la programmation de la réalisation

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante, remplissant entièrement les conditions et satisfaisant pour l'essentiel la conformité aux spécifications techniques requises.

16. Durée Validité des Offres

Le délai maximum prévu par l'Autorité Contractante pour l'exécution des prestations objet du présent Appel d'Offres est de trois mois.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Ndom, Boite postale 09, aux adresses suivantes 699 14 00 51 – 675 27 54 27.

NDOM

CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN

DECISION N°018/CNCC/DG/2016

PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHÉ SUITE À L'AONO N° 010/AONO/CNCC/CIPM/2016
DU 16 MAI 2016 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES COMMODITÉS DE LA BASE
LOGISTIQUE DE KOUSSERI POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU
CAMEROUN (CNCC).

LOT 1 : AMÉNAGEMENT D'UNE PLATE FORME

LOT 2 : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF

LOT 3 : CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

Le Coordonnateur Général du PAEQUE communique:

Les soumissionnaires intéressés par la Demande de Cotations N°012 pour la Fourniture du matériel informatique de l'équipe nationale chargée de l'évaluation des acquis scolaires, y compris l'installation à l'Unité de Coordination du PAEQUE, sont informés que l'Appel d'offres est déclaré infructueux pour provision insuffisante.

DOUALA le 21 Juillet 2016

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBAPPE PENDA Auguste

CHANTIER NAVAL ET INDUSTRIEL DU CAMEROUN

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT 003/A0NO/DG/DGA/CELAPPRO/CIPM-CNIC/16 du 24/06/2016 POUR LE GARDIENNAGE DES BIENS, INSTALLATIONS PORTUAIRES, SITES ET RESIDENCES DES RESPONSABLES DU CNIC ET POUR LE CONTROLE DES MOUVEMENTS DE PERSONNE DANS LES MEMES SECTEURS. (EXERCICE 2016)

Source de financement
BUDGET AUTONOME(BA)
Imputation
N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

1. Objet

Le Directeur Général du Chantier Naval et Industriel du Cameroun S.A.(CNIC)Autorité Contractante, lance pour le compte du Chantier Naval et Industriel du Cameroun S.A (CNIC, un Appel d'Offres National Ouvert pour le gardiennage des biens, installations portuaires, sites et résidences des responsables du CNIC et pour le contrôle des mouvements de personnes dans les mêmes secteurs.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent appel d'offres comprennent :

1. le contrôle des mouvements de personnes à l'intérieure des installations portuaires. sites et résidences des responsables du CNIC ;
2. le gardiennage des biens installations portuaires. sites et résidences des responsables du CNIC et tels que définis dans le Cahier des Charges.

Ces prestations couvrent tous les sites du CNIC et les logements des responsables.

3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel est de FCFA 96 000 000 TTC (Quatre Vingt seize millions de FCFA TTC)

4. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution du contrat est d'un an.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres s'adresse aux sociétés de gardiennage de droit camerounais, agréées selon la réglementation en vigueur et remplissant toutes les conditions prévues par celle-ci.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget CNIC, exercice 2016.

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Directeur Général du CNIC, dès publication du présent avis, et sur présentation d'une quittance de versement d'une somme de **100.000 (cent mille) FCFA**, non remboursable, payable à la BICEC au compte d'affectation spéciale ARMP **33598800001-89**, à titre de frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres portant son nom, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro d'appel d'offre.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux heures ouvrables au Secrétariat du Directeur Général du CNIC, sur présentation d'une quittance au titre de frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres portant son nom, le nom du Maître d'Ouvrage et le numéro d'appel d'offre.

9. Remises des offres

Les offres, paraphées et rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées au secrétariat du Directeur Général du CNIC, au plus tard le **25 juillet 2016 à 11 heures** et devront porter la mention :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003 /A0NO/DG/DGA/CELAPPROICIPM-CNIC/16 DU 24/06/2016, POUR LE GARDIENNAGE DES BIENS, INSTALLATIONS PORTUAIRES, SITES ET RESIDENCES DES RESPONSABLES DU CNIC ET POUR LE CONTROLE DES MOUVEMENTS DE PERSONNE DANS LES MEMES SECTEURS. (EXERCICE 2016)

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre aux pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances, et dont le montant est fixé à **1.920.000 (Un million neuf cent vingt mille F.CFA)**.

La validité desdites cautions est de 30 jours au-delà de la date de validité des offres soit au total 120 jours.

11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originales ou en copies certifiées conformes, établies par une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme ni aux prescriptions du présent avis et ni à celles du Dossier d'Appel d'Offres, sera déclarée irrecevable. L'absence de caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux(02) temps dans la salle de réunions du CNIC le **25 juillet 2016 à 12 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics du CNIC siégeant en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

Il sera d'abord procédé à l'ouverture du dossier administratif. Ensuite l'ouverture des offres financières sera effectuée après la validation du rapport d'analyse des offres techniques, en présence des Soumissionnaires qualifiés.

13. Critères d'évaluation

1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'offres sont les suivants :

- Absence ou non-conformité d'une pièce par rapport au dossier administratif ou au DAO
- Fausses déclarations, pièces falsifiées ou non authentiques ;
- Dossier administratif incomplet.
- Présence des informations financières dans l'offre technique ou administrative ;
- Note technique inférieure à soixante-dix (70) points sur cent (100).

2 Critères essentiels

L'évaluation de l'offre technique portera sur les critères essentiels énoncés ci-après ;

- expérience du soumissionnaire dans le domaine..... 05pts
- référence du soumissionnaire dans le domaine..... 10pts
- expérience des coordonnateurs ou superviseurs..... 05pts
- expérience des agents 05pts
- nombre minimum requis d'agents et de coordonnateurs ou superviseurs (cf cahier des charges « pièce 6 »)
.....35pts
- système et moyens de sécurité proposés 40pts

Les critères essentiels sont détaillés dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

3 Evaluation des propositions financières

Seules les offres techniques qui auront reçu au moins soixante dix (70) points sur cent (100) seront prises en compte pour l'évaluation des offres financières. Les offres financières dont la note technique est inférieure à ce seuil ne seront pas ouvertes.

14. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement qualifié qui aura produit l'offre financière la mieux-disante par combinaison des critères techniques et financiers. La meilleure offre est celle qui aura la note globale la plus élevée.

$$N = 70 \times \text{Note technique (Nt)} + 30 \times \text{Note financière (Nf)}$$

100

La note financière (**Nf**) est obtenue de la façon suivante:

Soit **Fm** le montant de la proposition la mieux-disante, sa note financière sera prise égale à 100 points. Les notes des autres soumissionnaires calculées à partir de la note financière de la proposition la mieux-disante sera obtenue par la formule:

$$Nf = \frac{100 \times Fm}{F}$$

F

Fm = le montant de la proposition la mieux-disante

F = le montant de la proposition considérée

Le soumissionnaire présentant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire du marché.

Les poids respectifs attribués aux propositions techniques et financières sont :

$$T = 0,7 \quad F = 0,3$$

$$\text{Note Globale} = (\text{Note technique} \times 0,7) + (\text{Note financière} \times 0,3)$$

15. Durée Validité des Offres

Le délai maximum d'exécution du contrat est d'un an.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Secrétariat de la Direction Générale CNIC sise à la zone portuaire amont, BP 2389 Douala. Tel :233.40.34.78.

DOUALA le 24 Juin 2016

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

AKA'A NDI'I ROLAND MAXIME

COMMUNE DE NDOM

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°.008/AONO/CND/CIPM/2016 du 24 Juin 2016 Lancé en Procédure d'Urgence Pour l'achèvement construction du centre de santé intégré de KELLENG dans le Département de la Sanaga Maritime

Financement BIP 2016

Source de financement
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC(BIP)
Imputation
n/a

[Télécharger la piece d'origine](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du BIP de l'exercice 2016, le *Maire de la Commune de Ndom, Autorité Contractante*, lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de Nyanon, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'achèvement construction du centre de santé intégré de KELLENG dans le Département de la Sanaga Maritime

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent projet comprennent notamment:

- TRAVAUX PREPARATOIRES-ETUDES
- TERRASSEMENTS
- FONDATION
- MACONNERIE-ELEVATION
- CHARPENTE COUVERTURE-PLAFONNAGE
- MENUISERIES
- PLOMBERIE SANITAIRE
- ELECTRICITE
- REVETEMENTS
- PEINTURE
- VRD

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération proposé par le Maitre d'Ouvrage est de vingt-cinq millions de francs (25 000 000) de francs CFA

4. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par l'Autorité Contractante pour l'exécution des prestations objet du présent Appel d'Offres est de quatre (04) mois.

5. Allotissement

Sans objet:

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais n'étant pas sous une suspension de soumission par l'ARMP.

7. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'offres sont financées par le budget d'Investissement Public (BIP) de l'exercice 2016.

8. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Ndom, Boite postale 04 NDOM, dès publication du présent avis.

9. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Commune de Ndom, Boite postale 04 NDOM, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de quatre-vingt-dix mille (90 000) francs CFA, contre récépissé de versement de la somme due à la Recette Municipale de NDOM.

10. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir au secrétariat du Maire de la Commune de Ndom au plus tard le .21/07/2016. à 11 heures précises, et devra porter la mention:

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°.008./AONO/CND/CIPM/2016 du 24 Juin 2016 Lancé en Procédure d'Urgence Pour l'achèvement construction du centre de santé intégré de KELLENG dans le Département de la Sanaga Maritime

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DÉPOUILLEMENT »

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'un montant de cinq cent mille francs (500 000) CFA précisant l'Autorité Contractante et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **21 Juillet 2016 à 12 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de NDOM, dans la salle des actes de la Commune de NDOM. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne unique de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les suivantes :

1 Critères éliminatoires

Le non-respect des critères éliminatoires ci-après entraîne le rejet de l'offre. Il s'agit:

A-critères éliminatoires

- Dossier Administratif incomplet,
- De Fausse déclaration ou de pièce falsifiée
- Du non-respect de sept (07) « OUI » des critères essentiels,
- De l'absence d'un prix unitaire quantifié,
- De la non-conformité aux modèles de soumission et de cautions,
- De l'offre hors délai d'exécution
- De l'absence du support numérique sur (Clé USB ou CD) des offres du soumissionnaire.

B. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- Le chiffre d'affaires sur patente supérieur à quinze millions de francs (15 000 000) de FCFA
- L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières (solvabilité financière),
- L'expérience du personnel d'encadrement
- Les références de l'entreprise par rapport aux contrats similaires menés à termes au moins 03 (trois)
- Le matériel préconisé pour l'exécution des prestations
- La présentation de l'offre
- Le CCAP et le CCTP paraphés sur chaque page et signés sur la dernière,
- La note méthodologique portant sur l'analyse des travaux et précisant l'organisation et la programmation de la réalisation des prestations.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante, remplissant entièrement les conditions administratives et satisfaisant pour l'essentiel la conformité aux spécifications techniques requises.

16. Durée Validité des Offres

Le délai maximum prévu par l'Autorité Contractante pour l'exécution des prestations objet du présent Appel d'Offres est de quatre (04) mois.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Ndom, Boite postale 04 Ndom ou aux adresses suivantes 699 14 00 51 – 675 27 54 27.

NDOM le 24 Juin 2016

Le MAIRE

BATI Luc

CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN

DECISION N°018/CNCC/DG/2016

**PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHÉ SUITE À L'AONO N° 10/AONO/CNCC/CIPM/2016 DU 16 MAI 2016
POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES COMMODITES DE LA BASE LOGISTIQUE DE KOUSSERI
POUR LE COMPTE DU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC).**

LOTI : AMÉNAGEMENT D'UNE PLATE FORME

LOT2 : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ADMINISTRATIF

LOT3 CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;

Vu le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 72/332 du 17 juillet 1972 portant création de la Mission d'Etudes pour l'Aménagement de la Vallée Supérieure de la Bénoué (MEAVSB) ;

Vu le Décret n° 73/770 du 09 février 1973 modifiant le Décret n° 72/332 portant création de la Mission d'Etudes pour l'Aménagement de la Vallée Supérieure de la Bénoué ;

Vu le décret n°2002/039 du 04 février 2002 portant changement de dénomination et réorganisation de la MEADEN ;

vu la Décision n°OISS/D/MINMAP/SG/DAJ du 19 mars 2015 constatant à titre transitoire, la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la MEADEN ;

Vu le procès verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la MEADEN ;



Vu la lettre de transmission de la proposition d'attribution n°52/L/CIPM/2016 du 23 juillet 2016 accompagnant le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés de la MEADEN;

DECIDE:

Article 1er: L'avis de consultation ci-après, est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribué ainsi qu'il suit :

N° de l'appel d'offres	Adjudicataire	Montant TTC	Délai d'exécution
DAO NWAONO/MEADEN/CIPM/2016 du 15 juin 2016 pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour l'extension du centre de pisciculture de Gounougou à Lagdo, Département de la Bénoué, Région Nord pour le compte de la MEADEN.	MANGOTEC Sarl BP 4197 Yaoundé Tél 698 698 698	8 999 953 FCFA	60 Jours

Article 2 :

DOUALA le 25 Juillet 2016

- 1) L'entreprise adjudicataire ne pourra réaliser l'étude qu'après signature du contrat y afférent,
- 2) Le délai d'exécution court à compter de la date de la notification de l'ordre de service de démarrer les prestations.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBAPPE PENDA Auguste

Article 3: La présente décision sera enregistrée, publiée et communiqué partout ou besoin sera.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA

COMMUNIQUE PORTANT MODIFICATION DU RESULTAT

DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°16/A0NO/CUDICIPM/2016 DU 16 MARS 2016
RELATIF TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE MOBILIERS URBAINS DE PROXIMITE POUR LE PETIT
COMMERCE A TRAVERS LA VILLE DE DOUALA

FINANCEMENT : BUDGET CUD — EXERCICE 2016

[Télécharger la piece d'origine](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3

CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA VALEUR

MAITRE D'OUVRAGE

- Vu la constitution ;
- Vu la loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation au Cameroun
- Vu la loi 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- Vu le Décret n° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes ; Syndicats de Communes et établissements communaux et ses modificatifs subséquents 81. Vu le décret n° 1366 du 24 Septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala
- Vu le décret 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des marchés Publics.
- Vu le décret n°201010246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matières de santé publique ;
- Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics
- Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°20121048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence de régulation des marchés publics.
- Vu l'arrêté n°0821/MINSANTE du 01/04/2010 portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux communes en matières de construction, d'équipement, d'entretien et de gestion des centres de santé intégré et des centres médicaux d'Arrondissement;
- Vu L'Arrêté n° 000150/A/MINATD/DCTO du 04 novembre 2013 constatant l'élection de Monsieur **KWAPNANG JOB THEOPHILE**, Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala 3e ;
- Vu l'Instruction 00061/MINFI/SG/DGTCFM/DT/DER du 08 avril 2010 portant Comptabilisation des dépenses transférées aux collectivités territoriales Décentralisées
- Vu l'appel d'offres N° 0021A0NOICAD3/CIPM/2016 du 11 avril 2016 pour l'équipement en matériel médical du centre médicalisé d'Arrondissement de NGODI BAKOKO dans l'arrondissement de Douala 3e
- Vu l'autorisation de dépenses erR05190 du 02 janvier /2016
- Vu le rapport de la sous- commission technique d'analyse des offres du 24 juin 2016
- Vu le procès verbal de la commission interne de passation des marchés publics du 07 ,juillet 2016
- Vu les nécessités de service :

DECIDE:

Article 1er : Est désignée adjudicataire l'entreprise **BRISBERT & FILS SARL BP : 4033 Douala** à l'issu de la consultation relative à l'appel d'offres N°002/ AONO/CAD3/CIPM/SG/2016 du 11 avril 2016 Pour l'équipement en matériel médical du Centre Médicalisé d'Arrondissement de NGODI BAKOKO ; pour un montant TTC de : **9.411.806 FCFA**.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront prises en charge par le Receveur Municipal de la Commune d'Arrondissement de Douala 3e et payées par le Trésorier Payeur Général dans le cadre du Budget d'Investissement Public (BIP) de l'Etat au titre des crédits transférés aux Collectivités Territoriales Décentralisées exercice 2016. Imputation budgétaire 50 40 526 07 641 409 2272

Article 3 : La présente Décision qui prend effet à la date de signature sera enregistrée, publiée puis communiquée partout où besoin sera.

DOUALA le 18 Juillet 2016

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA

DECISION N°37/D/CUD/SG/DIVMAP/2016

**Portant attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert.
N° 271A0NO/CUDICIPM12016 DU 11 Avril 2016
POUR LES ETUDES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE CERTAINES VOIRIES SECONDAIRES DANS LA
VILLE DE DOUALA**

[Télécharger la piece d'origine](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala, Autorité Contractante,

- Vu la Constitution;
- Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 2009/ 055 du 06 février 2009 portant nomination de Monsieur NTONE NTONE Fritz, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala ;
- Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions des Marchés Publics modifiée et complétée par le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Vu l'Arrêté n° 005/A/MINMAP/SG/DAJ du 20 mars 2012 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès de certaines collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu le Dossier d'Appel d'Offres n°27/AONO/CUD/CIPM/2016 du 11 Avril 2016 relatif pour les études en vue de la construction de certaines voiries secondaires dans la ville de Douala;
- Vu Le rapport d'analyse y relatif du 25 mai 2016 de la sous-commission d'analyse des Offres ;
- Vu Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2016 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la CUD;
- Vu La proposition d'attribution N°53/NEM/EHC/CIPM/CUD/2016 du 14 juin 2016 ;
- Vu la Publication de résultat de l'Avis d'Appel d'Offres n°27/AONO/CUD/CIPM/2016 du 14 juillet 2016 ;

DECIDE:

Article 1^{er} les prestataires dont les noms suivent sont déclarés attributaires du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné pour le montant et délai ci-après,

Noms et Adresse de l'attributaire	Prix final TTC (en FCFA)	Délai
CADEK SARL	Soixante dix millions cinq mille cinq cent quatre vingt un (70 005 581) Francs CFA	Six (06) Mois

Article 2 : Les soumissionnaires non retenus sont invités à passer retirer leurs offres supplémentaires dans un délai maximal de quinze (15) jours à la Division des Marchés Publics de la CUD. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement détruites.

Article 3 : La présente décision tient lieu de la main levée de la caution de soumission pour ledit soumissionnaire.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. I?

DOUALA le 26 Juillet 2016

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA

COMMUNIQUE PORTANT PUBLICATION RESULTAT

**DE L'APPEL D'OFFRE NATIONAL RESTREINT N°30/AONR/CUD/CM/2016 DU 12 AVRIL 2016
POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DES
VOIRIES REVÊTUES DANS LA VILLE DE DOUALA**

FINANCEMENT : BUDGET CUD — EX CICE 2016

[Télécharger la piece d'origine](#)

Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala (CUD), Autorité Cocontractante, communique :

L'entreprise CREA CONSULT est retenue pour la réalisation des prestations de l'appel d'offres susmentionné pour un montant Toutes Taxes Comprises de **trente-neuf millions quatre cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux (39 449 982) Francs CFA et u délai de dix (10) mois.**

Le Directeur Général de ladite société est invité à présenter d'urgence et au plus tard dans les sept (07)

jours qui suivent la diffusion du présent communiqué sous peine d'annulation, à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, Sise au 279, rue Victoria, Hôtel de Ville de Douala à Bonanjo, pour l'établissement du contrat correspondant

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus à l'issue de l'évaluation, sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

La présente publication tient lieu de "Main Levée" des cautions de Soumission pour les offres non retenues.

DOUALA le 14 Juillet 2016

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

DR. NTONE NTONE Fritz

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3E (BASSA)

DECISION N° 002/D/MO/SG/CIPM/CAD3/2016 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE N° 003/LC/CAD3/CIPM/2016 PASSEE ÂPRES L'APPEL D'OFFRES N° 002/A0NO/CAD3/CIPM/2016 du 11 avril 2016 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE MEDICAUSE D'ARRONDISSEMENT DE NGODI BAKOKO DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3e

[Télécharger la piece d'origine](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3

CHEVALIER DE L'ORDRE DE LA VALEUR

MAITRE D'OUVRAGE

- Vu la constitution ;
- Vu la loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la Décentralisation au Cameroun
- Vu la loi 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- Vu le Décret n° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes ; Syndicats de Communes et établissements communaux et ses modificatifs subséquents 81. Vu le décret n° 1366 du 24 Septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala
- Vu le décret 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des marchés Publics.
- Vu le décret n°201010246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matières de santé publique ;
- Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics
- Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°20121048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence de régulation des marchés publics.
- Vu l'arrêté n°0821/MINSANTE du 01/04/2010 portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux communes en matières de construction, d'équipement, d'entretien et de gestion des centres de santé intégré et des centres médicaux d'Arrondissement;
- Vu L'Arrêté n° 000150/A/MINATD/DCTO du 04 novembre 2013 constatant l'élection de Monsieur **KWAPNANG JOB THEOPHILE**, Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala 3e ;
- Vu l'Instruction 00061/MINFI/SG/DGTFCM/DT/DER du 08 avril 2010 portant Comptabilisation des dépenses transférées aux collectivités territoriales Décentralisées
- Vu l'appel d'offres N° 0021A0NOICAD3/CIPM/2016 du 11 avril 2016 pour l'équipement en matériel médical du centre médicalisé d'Arrondissement de NGODI BAKOKO dans l'arrondissement de Douala 3e
- Vu l'autorisation de dépenses erR05190 du 02 janvier /2016
- Vu le rapport de la sous- commission technique d'analyse des offres du 24 juin 2016
- Vu le procès verbal de la commission interne de passation des marchés publics du 07 ,juillet 2016
- Vu les nécessités de service :

DECIDE:

Article 1er : Est désignée adjudicataire l'entreprise **BRISBERT & FILS SARL BP : 4033 Douala** à l'issu de la consultation relative à l'appel d'offres N°002/ AONO/CAD3/CIPM/SG/2016 du 11 avril 2016 Pour l'équipement en matériel médical du Centre Médicalisé d'Arrondissement de NGODI BAKOKO ; pour un montant TTC de : **9.411.806 FCFA**.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront prises en charge par le Receveur Municipal de la Commune d'Arrondissement de Douala 3e et payées par le Trésorier Payeur Général dans le cadre du Budget d'Investissement Public (BIP) de l'Etat au titre des crédits transférés aux Collectivités Territoriales Décentralisées exercice 2016. Imputation budgétaire 50 40 526 07 641 409 2272

Article 3 : La présente Décision qui prend effet à la date de signature sera enregistrée, publiée puis communiquée partout où besoin sera.

DOUALA le 18 Juillet 2016

Le MAIRE

KWAPNANG Job Théophil

SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔTS PÉTROLIERS

ADDITIF N°003/A/DG/CMP/2016 AUX APPELS D'OFFRES

Le Directeur Général de la SCDP / Maître d'ouvrage a l'honneur de porter à l'attention des candidats aux Appels d'offres ci-dessous que certaines dispositions ont été corrigées ainsi qu'il suit :

- 005/A0NO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2016
- 007/A0NO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2016
- 008/A0NO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2016
- 009/A0NO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2016
- 010/A0NO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2016
- 011/A0NO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2016
- 014/A0NO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2016
- 001/DC/DG/DRH/SGAPOSS/CIPM-SCDP/2016

[Télécharger la pièce d'origine](#)

1-Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n°005/AONO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2016 relatif à la fourniture des flexibles à la SCDP.

Sur les critères éliminatoires de l'avis d'Appel d'Offres version anglaise, ajouter :

Lack of a quantified unit price.

Date de remise des offres

Au lieu du : 28/07/2016 à 11H00

Lire plutôt le : 04/08/2016 à 13H00 min

2- Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n°007/AONO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2016 relatif à la fourniture de pièces de rechange pour compresseur CORKEN à la SCDP.

Sur les dates de remise et d'ouverture des offres

- Remise des Offres

Au lieu du : 29/07/2016 à 09H00 sur l'AAO et 29/06/2016 à 09H00 sur le RPAO

Lire plutôt le 05/08/2016 à 09 H 00 min tant sur l'AAO que sur le RPAO.

3- Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n°008/AONO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2016 relatif aux travaux de curage des caniveaux et nettoyage des décanteurs dans les dépôts SCDP de Bessengue, Mboppi, Fuel Deido, et Nsam.

Sur le montant en lettre des frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres mentionné sur l'Avis d'Appel d'Offres en français.

Au lieu de : Quarante mille francs CFA

Lire plutôt : Soixante mille francs CFA. Au lieu du : 29/07/2016 à 13H00

Lire plutôt le : 10/08/2016 à 11H00 min

4- Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n°009/AONO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2016 relatif aux travaux d'installation de quatre (04) ensembles de mesurage et bras de chargement au dépôt SCDP de N'gaoundéré.

Sur le délai d'exécution des travaux mentionné au niveau du RPAO

Au lieu de : Soixante (60) jours.

Lire plutôt : Quatre-vingt (90) jours tel que mentionné sur l'avis d'Appel d'Offres.

Sur le montant de la caution de soumission mentionnée au niveau du RPAO

Au lieu de : F CFA 600 000 (Six cent mille francs)

Lire plutôt : F CFA 700 000 (Sept cent mille francs).

Date de remise des offres

Au lieu du : 04/08/2016 à 11H00

Lire plutôt le : 10/08/2016 à 13H00 min

5- Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n°010/AONO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2016 relatif aux travaux de requalification d'un (01) cigare GPL au dépôt SCDP de Ngaoundéré.

Sur le poste 2 du Cadre du Devis Estimatif et Quantitatif

Au lieu de : dégazage et nettoyage des deux cigares GPL.

Lire plutôt : dégazage et nettoyage du cigare GPL tel que mentionné dans le Bordereau de Prix Unitaires.

Sur le poste 3 du Cadre Estimatif et Quantitatif

Au lieu de : contrôle des poteaux de supportage de chaque cigare

Lire plutôt : contrôle des poteaux de supportage du cigare.

Sur le montant de la caution de soumission mentionnée au niveau du RPAO.

Au lieu de : F CFA 600 000 (Six cent mille francs)

Lire plutôt : F CFA 240 000 (Deux cent quarante mille francs) tel que mentionné dans l'avis d'Appel d'Offres.

Date de remise des offres

Au lieu du : 04/08/2016 à 11H00 min

Lire plutôt le : 10/08/2016 à 15H00 min

6- Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n°011/AONO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/20 I6 relatif aux travaux de ravalement de l'immeuble siège SCDP à Douala.

Sur le délai d'exécution mentionné au niveau du RPAO

Au lieu de : Soixante (60) jours.

Lire plutôt : Quatre-vingt (90) jours tel que mentionné sur l'avis d'Appel d'Offres.

7- Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence n°014/AONO/DG/DEX/SEM/CIPM-SCDP/2016 relatif aux travaux d'entretien des espaces verts des sites SCDP de Ngaoundéré, Belabo, Bertoua, Yaoundé et Douala.

Sur le montant des frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres mentionné au niveau du RPAO

Au lieu de : 40 000 F CFA

Lire plutôt : 60 000 (Soixante mille francs) F CFA

Sur la recevabilité des offres au niveau de l'Avis d'Appel d'offres s'agissant du montant des cautions par lot

Au lieu de :

N° du lot	Désignation du lot	Caution de soumission
Lot n°1	Dépôt de Nsam (zone d'exploitation intérieur et périmètre de sécurité)	800 000
Lot n°2	Dépôts de Mvolyé et Olézoa à Yaoundé	125 000

Lot n°3	Siège SCDP, Dépôts de Douala, Domiciles des Directeurs	800 000
Lot n°4	Dépôt de Garoua	150 000
Lot n°5	Dépôt de Ngaoundéré	125 000
Lot n°6	Dépôts de Belabo et Bertoua	150 000

Lire plutôt :

N° du lot	Désignation du lot	Caution de soumission
Lot n°1	Dépôt de Nsam (zone d'exploitation intérieur et périmètre de sécurité)	960 000 (neuf cent soixante mille)
Lot n°2	Dépôts de Mvolyé et Olézoa à Yaoundé	160 000 (cent soixante mille)
Lot n°3	Siège SCDP, Dépôts de Douala, Domiciles des Directeurs	960 000 (neuf cent soixante mille)
Lot n°4	Dépôt de Garoua	240 000 (deux cent quarante mille)
Lot n°5	Dépôt de Ngaoundéré	160 000 (cent soixante mille)
Lot n°6	Dépôts de Belabo et Bertoua	200000 (deux cent mille)

8- Demande de cotation N°001/DC/DG/DRH/SGAPOSS/CIPM-SCDP/2016

le montant du coût prévisionnel au niveau de l'Avis de consultation, ajouter :
 montant du coût prévisionnel des prestations est fixé à FCFA 15 000 000 (quinze
 lions de francs FCFA)

le lieu de versement des frais d'acquisition au niveau de l'Avis de consultation
 lieu de : trésor publics et compte d'affectation CAS BICEC
 e plutôt : Compte d'Affectation Spécial (C.A.S) ARMP ouvert dans les agences BICEC.
 la liste des établissements bancaires et compagnies d'assurances habilités à
 mettre des cautions dans le cadre des marchés publics
 nt habilités à émettre des cautions dans le cadre de la Demande de Cotation les
 blissements bancaires et compagnies d'assurances ci-après

N° d'ordre	Désignation de l'établissement
	Banques

1	Afriland First Bank
2	Banque Atlantique Cameroun
3	Banque Gabonaise pour le Financement International
4	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC)
5	CitiBank Cameroon (CITI-C)
6	Commercial Bank of Cameroon (CBC)
7	Ecobank Cameroon (ECOBANK)
8	National Financial Credit Bank (NFC- Bank)
9	Société Commerciale de Banques - Cameroun
10	Société Générale des Banques au Cameroun
11	Standard Chartered Bank Cameroun (SCBC)
12	Union Bank of Cameroon
13	Union Bank of Africa
14	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises SA
Assurances	
15	Activa Assurances
16	Chanas Assurance
17	Zenithe insurance

Date de remise des offres Au lieu du : 03/08/2016

Lire plutôt le : 11/08/2016 à 14H00 min

Le reste sans changement.

DOUALA le 27 Juillet 2016

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

ELOUNDOU ESSOMBA Gaston

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA**DECISION N° 38/D/CUD/SG/DIVMAP/2016**

Portant attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert.
N° 25/AONO/CUD/CIPM12016 DU 11 Avril 2016
POUR L'HABILLEMENT DU PERSONNEL DE LA POLICE MUNICIPALE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DE DOUALA

[Télécharger la piece d'origine](#)

Le Délégué Régional des Marchés Publics de l'Ouest, Autorité Contractante communique:
Par décision DECISION N° 38/D/PR/MINMAP/DR-OU/SMI du 31 MAI 2016 l'entreprise indiquée dans le tableau ci-dessous a été
adjudicataire du Marché
relatif à l'Appel d'Offres suscité:

N°	ENTREPRISE	DESIGNATION DU PROJET	MONTANT TTC en F CFA DELA	Cir
01	HORIZON «3000» BP ; 2621 Yaoundé, tél : 699 80 81 60	travaux de construction d'une Case culturelle et Sociale à Balen, au lieu-dit chefferle, par Baboutcha- Nintcheu, Arrondissement de Bafang, Département du Haut Nkam, (en procédure d'urgence)	75 792 632	Cir o

Le mandataire de cette entreprise est invité à se présenter à la Délégation Régionale des Marchés Publics de l'Ouest, (Service de
Infrastructures) dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscr
de marché. Passé ce délai l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution.
Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission des offres non retenues.

DOUALA le 31 Mai 2016

Le DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT

NTONE NTONE DR. Fritz